BAYEUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - **VOIRIE / PROPRETÉ URBAINE**

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-874

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise TEIM sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation chemin de la Cambette à l'occasion de travaux de branchement électrique chez son client Mr Qovoltis,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **05 novembre 2026 au 17 novembre 2026,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er – **La circulation** de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie du 05 novembre 2026 au 17 novembre 2026 :**

- Chemin de la Cambette, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise TEIM.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt octobre deux mil vingt-six.

VILLE DE BAYEUX (Calvados)

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal